

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
LE 3 FEVRIER 2015**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi le 3 février 2015, à 20 heures 00 minutes, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;
Madame Mélanie Bisailon, conseillère;
Monsieur Roger Fortin, conseiller;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Monsieur Serge Gibeau, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe est présente.

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:00 heures par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

2015-02-043

Adoption de l'ordre du jour -

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter l'ordre du jour.

Les membres du Conseil se réservent le droit d'ajouter des items au besoin.

2015-02-044

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2015 –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2015.

2015-02-045

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 janvier 2015 –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 janvier 2015 à 20:00 heures.

2015-02-046

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire 28 janvier 2015 –

Sur la proposition de Madame Mélanie Bisailon, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 janvier 2015 à 17:30 heures.

2015-02-047

Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u># Factures</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
- Aquatech	43596	exploitation des eaux usées	1,948.83\$
- Lavery	1247537	dossier Civbec, sablière, règl. Q-2, r.22	6,757.70\$
- Laboratoire d'Analyses S.M.	1309133	analyse des eaux usées	75.88\$
- Municipalité St-Paul	1510	1 ^{er} vers. quote-part incendies	17,080.21\$
- Municipalité St-Paul	1511	1 ^{er} vers. quote-part 1 ^{er} intervenants	1,020.54\$
- Florent Guay Électrique	7543	entretien luminaire 2015	907.08\$
- ADMQ	1139	renouvellement S. Gibeau	712.75\$
- ADMQ	846	renouvellement B. Garceau	735.75\$
- Me Sylvie Desrochers	30/12/2014	acte notarié R. Girard	1,409.99\$
- Me Sylvie Desrochers	30/12/2014	acte notarié J. Martin	1,221.32\$
- Municipalité St-Cyprien	150000	déneigement borne sèche 2014-2015	380.24\$
- Municipalité St-Bernard	2015-002	sortie Parc Régional japonais	507.50\$
TOTAL :			32,757.79 \$

2015-02-049

Acceptation des comptes à payer en février 2015 (document 1-A)
 CONSIDÉRANT les comptes et factures élaborées au 3 février 2015 au montant de 54,572.94\$ le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil d'approuver les comptes et factures du mois de janvier 2015 au montant de 54,572.94\$ à être payés en février 2015, le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et qu'en conséquence, le secrétaire trésorier soit autorisé à émettre les paiements y relatifs.

2015-02-050

Dépenses du maire, du directeur général et/ou de la directrice générale adjointe –
 Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter les dépenses effectuées par le directeur général ou le maire au montant de 616.15\$ à savoir :

<u>Nom Fournisseur</u>	<u>Raison</u>	<u>Montant</u>
Master Card		
- Via Rail	aller / retour Montréal Québec	227.65\$
- Rencontre avocat à Québec	nuitée, frais de repas, déplacement	295.99\$
- Vistaprint	150 carte postal et 50 carte souhait	92.51\$

2015-02-051

Certificat de disponibilité des fonds du secrétaire-trésorier –
 Le secrétaire-trésorier fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé.

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposé par le secrétaire-trésorier.

Je, soussigné, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter la liste de comptes approuvés et à payer.

Serge Gibeau
Secrétaire-trésorier

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 2015-02-052 Fabrique de Saint-Valentin : commandite feuillet paroissial –
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser un encart publicitaire de ½ par 6 pouces dans le feuillet paroissial de la Fabrique de Saint-Valentin au coût de 240.00\$ avec le logo de Municipalité de Saint-Valentin Capital de l'Amour.
- 2015-02-053 Autorisation de paiement : facture du nettoyage de la branche 11 du cours d'eau Jackson –
Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement de la facture de 2,676.95\$ pour le nettoyage de la branche 11 du cours d'eau Jackson
- 2015-02-054 Avis de motion re règlement de taxation du cout des travaux de nettoyage de la branche 11 du cours d'eau Jackson –
Monsieur le conseiller Pierre Vallières donne avis qu'il présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance du conseil un règlement relatif à la taxation des coûts des travaux de nettoyage de la branche 11 du cours d'eau Jackson.
- 2015-02-055 Autorisation de paiement de la facture de nettoyage du cours d'eau Grand Ruisseau –
Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement de la facture du nettoyage du cours d'eau Grand Ruisseau au montant de 13,738.03\$.
- 2015-02-056 Avis de motion re règlement de taxation du cout des travaux de nettoyage du cours d'eau Grand Ruisseau –
Monsieur le conseiller Luc Van Velzen donne avis qu'il présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance du conseil un règlement relatif à la taxation des coûts des travaux de nettoyage du cours d'eau Grand Ruisseau.
- 2015-02-057 Autorisation de remboursement des frais de remplacement de bris de boîtes à lettres –
Sur la proposition de Madame Mélanie Bisailon, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le remboursement des frais de remplacement d'une boîte aux lettres au montant de 21,09\$.
- 2015-02-058 Corps de cadets de l'armée 2698 Sieur de Beaujeu : campagne de levée de fonds –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'informer le Corps de cadets de l'armée 2698 Sieur de Beaujeu que comme par les années passées la Municipalité participera au souper bénéfice.

2015-02-059

Club de curling : demande d'aide financière –

Sur la proposition de Madame Mélanie Bisailon, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de demander au Club de Curling Lacolle la liste des membres du club qui sont citoyens de Saint-Valentin avant de statuer sur la demande d'aide financière.

2015-02-060

Proposition d'entente avec le Centre de Plein Air l'Estacade : camp d'été 2015 –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- De ne pas donner suite à la proposition d'entente soumise par le Centre de Plein Air l'Estacade pour un camp de jour à l'été 2015;
- De consentir un montant jusqu'à concurrence de 100.00\$ par enfant de Saint-Valentin en remboursement des frais d'inscription à un camp de jour en autant que la demande soit déposé avant le 1^{er} septembre 2015 et accompagné d'une preuve de paiement de l'inscription au camp de jour.

2015-02-061

Rescinder résolution 2014-10-288 : changement des signataires pour documents notariés –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de retirer cet item de l'ordre du jour.

2015-02-062

Acceptation : fin de contrat prématuré de l'employé municipal des travaux d'hiver –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter la démission de Monsieur Mathieu Lebrun à titre d'employé municipal des travaux d'hiver à compter du 27 février 2015.

2015-02-063

Remplacement de l'employé municipal des travaux d'hiver –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de mandater Monsieur le Conseiller Roger Fortin pour trouver un employé municipal des travaux d'hiver pour la fin de la période hivernale.

2015-02-064

Autorisation d'entreprendre les procédures pour pouvoir réaliser les travaux correcteurs au système d'épuration des eaux –

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Saint-Valentin a mandaté la firme Tetrattech pour préparer un rapport technique l'état de la situation de la station d'épuration des eaux;

CONSIDERANT QUE la firme Tetrattech a déposé son rapport d'expertise en janvier 2015;

CONSIDERANT QUE le rapport d'expertise fait état de la nécessité d'exécuter des travaux correcteurs;

CONSIDERANT QUE la firme Tetrattech a soumis à la Municipalité une offre de service pour la préparation du devis

technique en vue de lancer un appel d'offres pour la réalisation des travaux correcteurs;

CONSIDERANT QUE l'offre de service soumis par la firme Tetrattech prévoit différentes étapes de réalisation des travaux pour un coût total de 21,500\$ plus les taxes applicables savoir :

- Étude préliminaire de déphosphatation au coût de 1,500.00\$;
- Ingénierie préliminaire et détaillée (devis technique) des travaux correcteurs à réaliser au coût de 6,500.00\$;
- Appel d'offres et surveillance des travaux au coût de 7,000.00\$;
- Demande d'autorisation au MDDELCC au coût de ,5000.00\$;
- Ingénierie du système de déphosphation au coût de 1,500.00\$.

CONSIDRANT QUE les travaux prévus pourront être réalisés en plusieurs phases;

CONSIDERANT QUE les prix mentionnés à l'offre de service seront fermes et ne sont pas affectés d'un délai de validité.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Luc Van Velzen, conseiller et résolu à l'unanimité du Conseil :

- Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
- Que l'offre de service soumise par la firme Tetra Tech le 3 février 2015 fait partie intégrante de la présente résolution;
- Qu'en cas de conflit entre la présente résolution et l'offre de service de la firme Tetra Tech, la présente résolution aura préséance;
- De confier le mandat à la firme Tetrattech au montant de 21,500.00\$ plus les taxes applicables;
- D'autoriser dans un premier temps la réalisation des étapes suivantes :
 - Étude préliminaire de déphosphatation au coût de 1,500.00\$;
 - Ingénierie préliminaire et détaillée (devis technique) des travaux correcteurs à réaliser au coût de 6,500.00\$;
 - Appel d'offres et surveillance des travaux au coût de 7,000.00\$;
- D'autoriser la réalisation des autres étapes suivantes si et lorsqu'elles seront nécessaires et ce au coût prévus à l'offre de service :
 - Demande d'autorisation au MDDELCC au coût de 5,000.00\$;
 - Ingénierie du système de déphosphation au coût de 1,500.00\$;
- D'autoriser Monsieur Serge Gibeau, directeur général, ou Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

2015-02-065

Correspondance --

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la correspondance suivante :

1. Ristourne de la MMQ;
2. Diocèse de Saint-Jean-Longueuil : invitation au souper-bénéfice du 7 mars 2015;
3. MTQ re travaux de responsabilité municipale Pont de la Montée Guay;
4. Service des incendies Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix : guignolée 2015.

2015-02-066

Désistement de l'appel en garantie de la compagnie d'assurances Lombard –

CONSIDERANT QUE la réclamation de Ferme Ile-aux-noix dans le dossier de la Cour supérieure no 755-17-000906-084 a fait l'objet d'un règlement hors cour;

CONSIDERANT QUE la compagnie d'assurance Lombard a fait l'objet d'un appel en garantie dans le dossier de la Cour supérieure no 755-17-000906-084;

CONSIDERANT QUE le Conseil juge opportun de se désister de l'appel en garantie de la compagnie d'assurances Lombard;

CONSIDERANT QUE la compagnie d'assurances Lombard accepte que ce désistement intervienne sans frais.

EN CONSEQUENCE Il est dûment proposé et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

- D'AUTORISER le désistement de l'appel en garantie de la compagnie d'assurance Lombard dans le dossier de la Cour supérieure no 755-17-000906-084;
- D'AUTORISER le directeur général et le maire à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus.

2015-02-067

Demande de Paiement Solutions –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement final de 413.91\$ à Solutions Efficaces pour des travaux de graphisme.

2015-02-068

Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement de 2,557.50\$ à la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix pour les visites préventives de 2014.

2015-02-069

Publicité Journal le Courrier –

Sur la proposition de Madame Mélanie Bisailon, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de ne pas donner suite à la demande de commandite du Journal le Courrier.

2015-02-070

Fermeture d'une partie du rang Saint-Georges : Festival de la Saint-Valentin –

CONSIDERANT QUE samedi le 7 et dimanche le 8 février 2015 l'édifice municipal sera le lieu principal des activités dans le cadre du Festival de la Saint-Valentin;

CONSIDERANT QUE pour assurer la sécurité des personnes qui participeront ces activités, il est opportun de ne pas permettre le stationnement sur le terrain de l'édifice municipal;

CONSIDERANT QUE Monsieur Robert Van Wijk a accepté qu'une partie de sa propriété, située à 0,3 km, du lieu des activités, serve de stationnement;

CONSIDERANT QUE la Fabrique de Saint-Valentin accepte également que le stationnement de l'église soit utilisé;

CONSIDERANT QU' une navette est prévue entre le terrain de Monsieur Robert Van Wijk et le chemin de la 4^{ième} Ligne;

CONSIDERANT QUE pour assurer la sécurité des utilisateurs de la navette il est nécessaire de fermer à la circulation automobile une partie du rang Saint-Georges en direction nord depuis la propriété de Monsieur Robert Van Wijk jusqu'au chemin de la 4^{ième} Ligne.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Pierre Vallières, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil :

- de décréter la fermeture à la circulation automobile une partie du rang Saint-Georges en direction nord depuis la propriété de Monsieur Robert Van Wijk jusqu'au chemin de la 4^{ième} Ligne samedi le 7 et dimanche le 8 février 2015 entre 09:00 et 18:00 heures;
- d'autoriser la mise en place des balises requises pour délimiter la partie du rang Saint-Georges où la circulation automobile sera interdite;
- de transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec.

2015-02-071

Encadrement de photos re visite des étudiants japonais –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser un montant de 300.00\$ pour l'encadrement d'un montage de photos de la visite des étudiants Japonais par les Encadrements Saint-Valentin.

2015-02-072-1

Politique culturelle 2013-2015 – Volet : Soutien aux actions en médiation culturelle –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'autoriser Monsieur Serge Gibeau, directeur général ou Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe, à déposer une demande d'aide de 10,000.00\$ aux Fonds culturels de la MRC du Haut-Richelieu pour la réalisation du projet « **consolidation et développement du carrefour culturel** » dans le cadre du volet « soutien aux actions en médiation culturelle » de la nouvelle entente en développement culturel signée entre la MRC du Haut-Richelieu, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et le ministère de la Culture et des communications;

- De confirmer à la MRC du Haut-Richelieu que la Municipalité de Saint-Valentin s'engage à contribuer 20% du coût du projet dont 5% en capital financier;
- De confirmer à la MRC du Haut-Richelieu que la Municipalité de Saint-Valentin donnera aux partenaires principaux de l'entente culturelle régionale de la MRC du Haut-Richelieu une visibilité proportionnelle au financement obtenu notamment en affichant la bannière graphique fournie par la MRC;
- D'autoriser Monsieur Serge Gibeau, directeur général ou Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

2014-02-072-2

Politique culturelle 2013-2015 – Volet : Soutien aux projets culturels innovants –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'autoriser Monsieur Serge Gibeau, directeur général ou Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe, à déposer une demande d'aide de 10,000.00\$ aux Fonds culturels de la MRC du Haut-Richelieu pour la réalisation du projet « **création et mise en place d'une œuvre représentative de la Capitale de l'Amour** » dans le cadre du volet « soutien aux projets culturels innovants » de la nouvelle entente en développement culturel signée entre la MRC du Haut-Richelieu, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et le ministère de la Culture et des communications;
- De confirmer à la MRC du Haut-Richelieu que la Municipalité de Saint-Valentin s'engage à contribuer 20% du coût du projet dont 5% en capital financier;
- De confirmer à la MRC du Haut-Richelieu que la Municipalité de Saint-Valentin donnera aux partenaires principaux de l'entente culturelle régionale de la MRC du Haut-Richelieu une visibilité proportionnelle au financement obtenu notamment en affichant la bannière graphique fournie par la MRC;
- D'autoriser Monsieur Serge Gibeau, directeur général ou Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

2015-02-073

Levée de la séance ordinaire –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de lever la séance ordinaire à 20 : 25 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Chamberland
Maire

Serge Gibeau
Secrétaire-trésorier